

CR de l'assemblée générale annuelle extraordinaire de l'UPSM du 6 mars 2015.

38 personnes, membres à jour de leurs cotisations étaient présentes, certaines porteuses de pouvoirs.

Soit 38 présents pour 44 pouvoirs.

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire a été respecté.

1. Changement d'appellation de l'association

- Guy Mallet résume l'histoire de l'UPSM.
- Guy Mallet expose les raisons qui ont amené à changer l'appellation de l'association, à savoir, l'extension de ses activités à tous les domaines du nautisme.
- Guy Mallet expose les raisons qui ont amené le CA à opter pour l'appellation CNM : Cercle nautique martinais.

2. Modification des statuts

Il est procédé à la lecture des articles devant être amendés pour refléter ces modifications : article 1 : intitulé de l'association, article 2 : objet de l'association, article 3 : siège social de l'association.

Débat avant vote :

Guy Mallet présente deux propositions de logos avant le débat et le vote des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Plusieurs membres proposent d'autres appellations :

Dominique Reb : APSM, Association des plaisanciers de Saint-Martin

Jean Claude Henriët: SMCN, Saint Martin cercle nautique.

Guy Mallet objecte que l'appellation Cercle Nautique Martinais a été entérinée par le CA.

A propos des propositions de logo, plusieurs avis sont émis :

Paul Reb approuve le projet avec « ancres »

Gérard Dupeux lui reproche sa fixité

Plusieurs suggèrent de conserver l'actuel logo en ne changeant que l'appellation.

Il est ensuite procédé au vote :

1) Pour le changement de l'appellation de l'UPSM en CNM :

- Contre : 0
- Abstentions : 18
- Pour : 64

2) Pour la modification des statuts

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 82

L'assemblée générale extraordinaire est close, l'assemblée générale ordinaire peut commencer